



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
L'ÎLE D'YEU

Séance du : 18 mars 2025
Numéro de la délibération : DEL/BC/25/03/48

<p>Date Convocation 10/03/2025</p> <p>Date Affichage 11/03/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none">- en exercice 27- présents 19- procurations 03- absents 05	<p>Le 18 Mars Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 19 : Carole CHARUAU, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Jérôme GEAY, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU.</p> <p>PROCURATIONS 3 : Anne-Claude CABILIC, Jean-Marie CAMBRELENG, Manuela AUGEREAU, et qui ont donné respectivement procuration à Laurent CHAUVET, Michel BRUNEAU, Didier MARTIN.</p> <p>ABSENTS 5 : Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Sophie FERRY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU.</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
---	---

CONVENTION OPERATIONNELLE D'ACTION FONCIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDEE - ILOT DE LA BELLE POULE – APPROBATION DU BILAN D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2024.

Rapporteur : Isabelle CADOU

Rappel du contexte : La commune de l'Île d'Yeu a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Vendée sur un site à l'est de la zone agglomérée de Port Joinville, sur le secteur de Ker Chalon, îlot de la Belle Poule aux fins de produire du foncier pour un projet de renouvellement urbain à vocation d'habitat.

La présence d'une dent creuse importante située au sein de l'enveloppe urbaine nécessite une intervention foncière renforcée et donne l'occasion à la commune d'engager une réflexion sur le devenir de ce site dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain. La commune a contractualisé avec l'EPF pour étudier la reconfiguration de cet îlot stratégique, conformément à l'OAP inscrite dans le PLU et conformément aux orientations stratégiques définies par le Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF.

Une convention d'étude a été établie avec l'EPF le 10 juin 2022.

L'étude a permis de valider les grandes lignes d'aménagement de ce secteur ; une convention opérationnelle a ainsi été établie le 13 février 2024 pour engager le travail de maîtrise foncière, pour une durée de 4 ans. Le périmètre d'intervention concerne une superficie de 15 678 m². Le montant prévisionnel de l'engagement est fixé à 700 000 euros HT.

Bilan d'activité au 31 décembre 2024 : Pas de nouvelle acquisition réalisée par l'EPF en 2024. Une parcelle actuellement sous compromis, d'une surface de 2 050m² et dont la somme acquisitive est engagée (p.5 Annexe). Les propriétaires des autres terrains concernés par cette action foncière sont défavorables ou n'ont pas répondu aux sollicitations de l'EPF.

Sous réserve de réitération par acte authentique du terrain sous compromis, le tènement foncier regroupant les propriétés de la commune et de l'EPF constituerait d'ores et déjà un ensemble cohérent pour une première phase opérationnelle.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R321-1 à R. 321-9 ;

Vu le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération du conseil municipal de l'Ile d'Yeu n°DEL/NN/22/05/133 du 17 mai 2022.

Vu la délibération n°2023/82 du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée en date du 29 novembre 2023, approuvant la convention d'action foncière.

Vu la délibération du conseil municipal de l'Ile d'Yeu n°DEL/NN/24/01/07 du 16 janvier 2024.

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (20 POUR, 2 ABSTENTIONS : Dany HERBRETEAU, Line CHARUAU) :

- ♦ **APPROUVE** le bilan d'activité établi par l'Etablissement Public Foncier de Vendée au 31 décembre 2024 pour l'opération de l'îlot de la Belle Poule tel qu'annexé à la présente délibération
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU